

Politique criminelle commune

2018-2020

3 octobre 2018

Politique criminelle commune (PCC)

- Rappel de l'évolution
- Bilan sommaire
- PCC 2018 – 2020
- Conclusions

Politique criminelle commune (PCC) un principe bien intégré et en évolution

- Premier rapport, intitulé *Etat de situation de la sécurité à Genève*, rendu le 12 août 2012.
- Evolution des axes pour les trois premières éditions de la PCC.

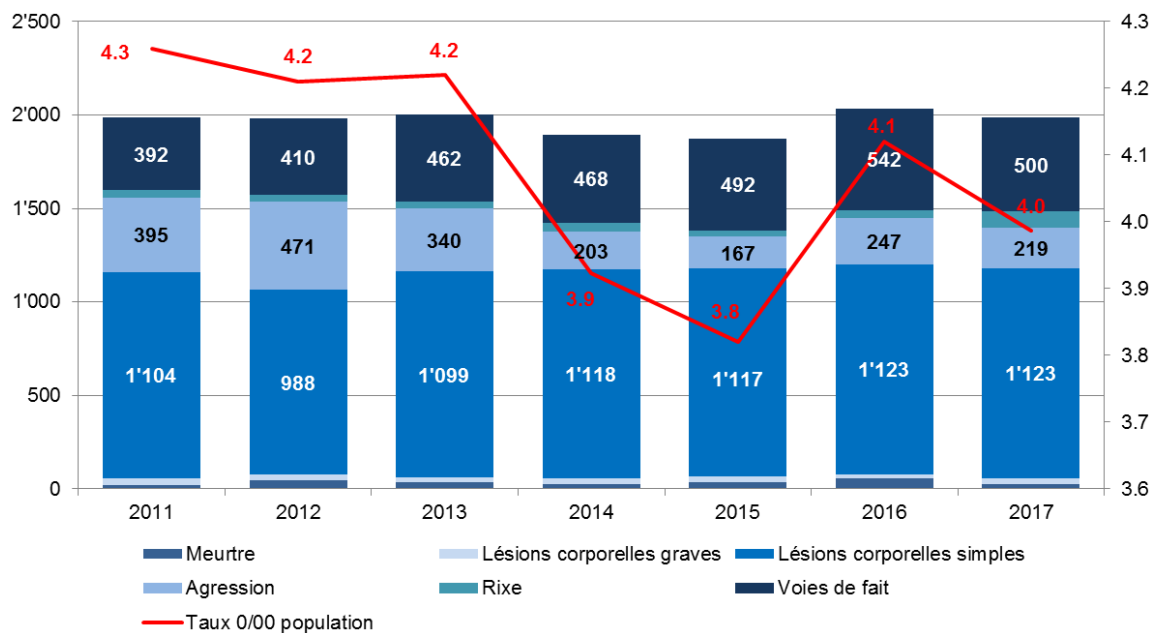
Axes	Libellés	2012-2014	2014-2016	2016-2018	Libellés	Axes
1	Lutte contre les violences	●	●	●	Lutte contre les violences	1
2	Sécurité de l'espace public	●	●	●	Sécurité de l'espace public	2
3	Lutte contre les cambriolages	●	●			
				●	Sécurité de la mobilité	3
4	Lutte contre le trafic de stupéfiants	●	●			
5	Lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé	●	●	●	Lutte contre la délinquance financière	4
6	Conformité de la place financière	●	●			
7	Lutte contre la migration illégale et le travail au noir	●	●	●	Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir	5
8	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	●	●	●	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	7
9	Criminalité informatique		●	●	Lutte contre la cybercriminalité	6



Axe 1 – Lutte contre les violences – bilan sommaire

Il s'agit de lutter résolument contre toute forme de violence, notamment les agressions, brigandages, braquages, homejacking, carjacking, ainsi que les violences domestiques.

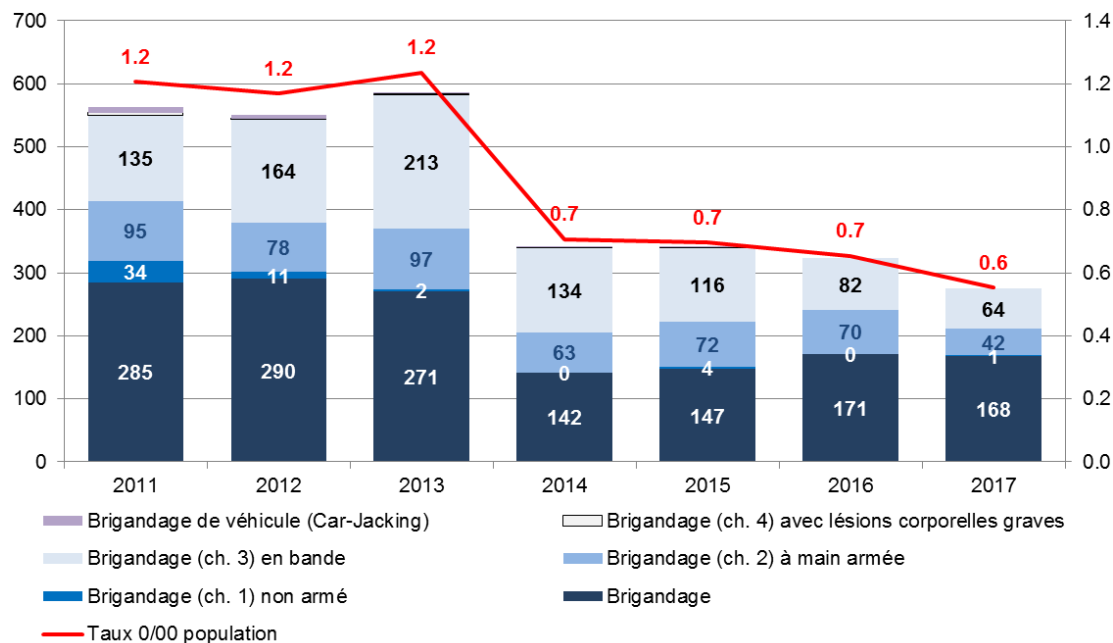
- Les violences physiques sont stables entre 2011 et 2017, au-delà de quelques variations annuelles. Les brigandages reculent quant à eux.



Axe 1 – Lutte contre les violences – bilan sommaire

Il s'agit de lutter résolument contre toute forme de violence, notamment les agressions, brigandages, braquages, homejacking, carjacking, ainsi que les violences domestiques.

- Une problématique demeure : les fins de semaines et de soirée, notamment aux alentours des lieux et contextes festifs.



Axe 1 – Lutte contre les violences – bilan sommaire

Il s'agit de lutter résolument contre toute forme de violence, notamment les agressions, brigandages, braquages, homejacking, carjacking, ainsi que les violences domestiques.

- Les violences domestiques augmentent par rapport à 2011. Elles ont reculé en 2017 par rapport à 2015 et 2016.
- Nombreuses actions de prévention et de sensibilisation par le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Axe 1 – Lutte contre les violences – bilan sommaire

Il s'agit de lutter résolument contre toute forme de violence, notamment les agressions, brigandages, braquages, homejacking, carjacking, ainsi que les violences domestiques.

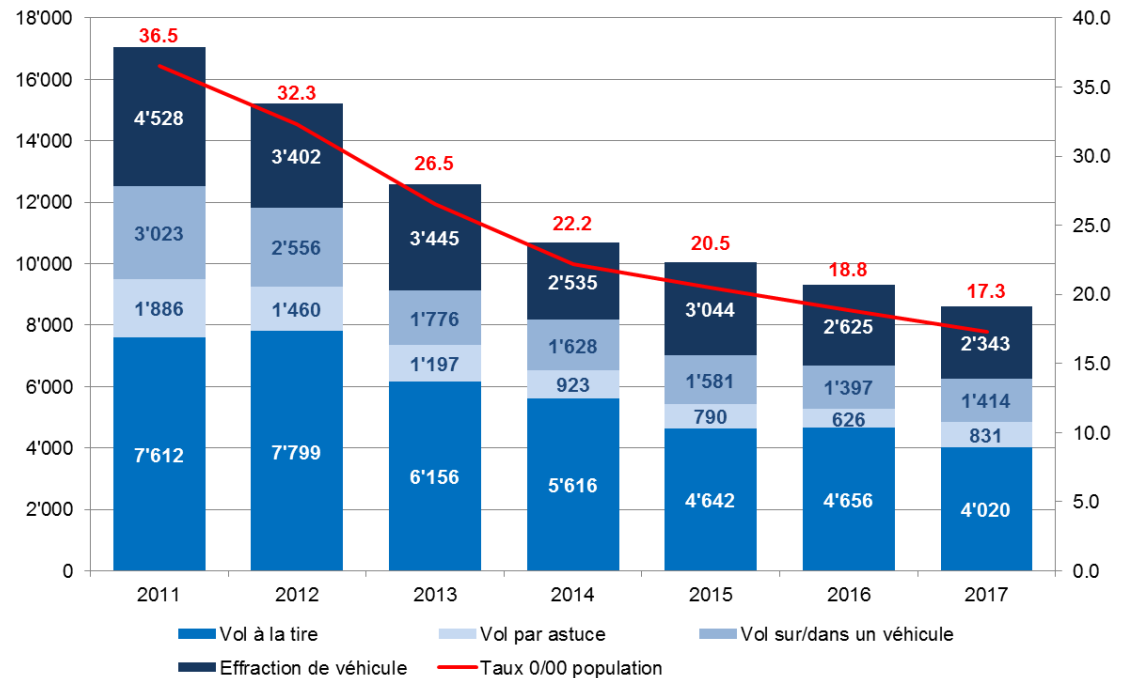
Infractions de violences domestiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2017/2011
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	2	1	1	2	4	1	0.0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	6	2	3	8	12	10	150.0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	4	2	4	2	2	3	-66.7%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	454	390	427	409	461	399	384	-15.4%
Voies de fait (Art. 126)	193	165	204	266	253	265	194	0.5%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	1	2	5	7	6	200.0%
Injure (Art. 177)	256	233	317	337	406	430	406	58.6%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	47	35	37	34	44	34	30	-36.2%
Menaces (Art. 180)	317	314	332	336	400	367	312	-1.6%
Contrainte (Art. 181)	34	27	39	50	56	38	38	11.8%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	8	11	1	8	10	10	15	87.5%
Actes sexuels enfant (Art. 187)	13	23	22	25	40	39	25	92.3%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	1	1	2	nc
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	9	8	26	20	26	27	145.5%
Viol (Art. 190)	9	19	6	11	12	18	14	55.6%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	2	1	3	0	2	0	-100.0%
Autres articles du CP[1]	40	40	38	51	45	65	42	5.0%
Total infractions de violences domestiques	1'399	1'282	1'438	1'566	1'765	1'719	1'509	7.9%



Axe 2 – Sécurité de l'espace public – bilan sommaire

L'espace public doit être à la disposition de chacun, ce qui implique de lutter – en proportionnant les moyens mis en œuvre à la gravité de chaque atteinte à l'ordre public – contre la vente et le trafic de stupéfiants, les vols, les manifestations violentes et la mendicité.

- Les vols dits de voie publique diminuent fortement depuis 2011 (- 50%).
- Le bilan est plus nuancé pour les vols par astuce.



Axe 3 – Sécurité de la mobilité – bilan sommaire

Le respect et la sécurité de tous les usagers doit redevenir la règle dans le domaine de la mobilité, ce qui implique de sécuriser les axes et voies de circulation, de développer la prévention, de détecter efficacement les infractions et d'en identifier les auteurs.

- Nombreuses opérations de la police routière et augmentation du nombre de véhicules contrôlés par les radars.
- Priorités dans la pose des radars par la brigade judiciaire et radar (BJR).

Axe 3 – Sécurité de la mobilité – bilan sommaire

Le respect et la sécurité de tous les usagers doit redevenir la règle dans le domaine de la mobilité, ce qui implique de sécuriser les axes et voies de circulation, de développer la prévention, de détecter efficacement les infractions et d'en identifier les auteurs.

Critères pose radar BJR (hors contexte CLS)	Priorités	Critères pose radar CLS
Zone noire accidents (Lutte contre l'accidentologie)	1	Demandes emplacements APM (radar avec interception APM – Enquête commune sans interception)
Opérations PolRout (ex. Speedy, COPOL, rentrée scolaire)	2	Zone noire accidents (si pas de demande APM) (Lutte contre l'accidentologie)
Enquêtes avec délais de réponse (ex. demande commune autre que CLS, de particuliers etc.)	3	Opérations PolRout (ex. Speedy, COPOL, rentrée scolaire)
Autres demandes (ex. demande EM, voies de bus etc. avec soit dates et heures imposées, soit délais de réponse, soit coordination partenaires, ex. Initiative (priorité aux emplacements à fort taux d'infractions et fort risque délictuel)	4	Enquêtes avec délais de réponse (ex. demandes de particuliers sur commune CLS)
	5	Autres demandes (ex. demande EM, voies de bus etc. avec soit dates et heures imposées, soit délais de réponse, soit coordination partenaires, ex. Initiative (si pas de demande APM) (priorité aux emplacements à fort taux d'infractions et fort risque délictuel)
	6	

Axe 3 – Sécurité de la mobilité – bilan sommaire

Le respect et la sécurité de tous les usagers doit redevenir la règle dans le domaine de la mobilité, ce qui implique de sécuriser les axes et voies de circulation, de développer la prévention, de détecter efficacement les infractions et d'en identifier les auteurs.

- Contrôles radars mobiles : indépendamment du contexte (CLS, hors CLS), le taux de véhicules en infractions tend à diminuer entre 2016 et 2018 (au 17.07).

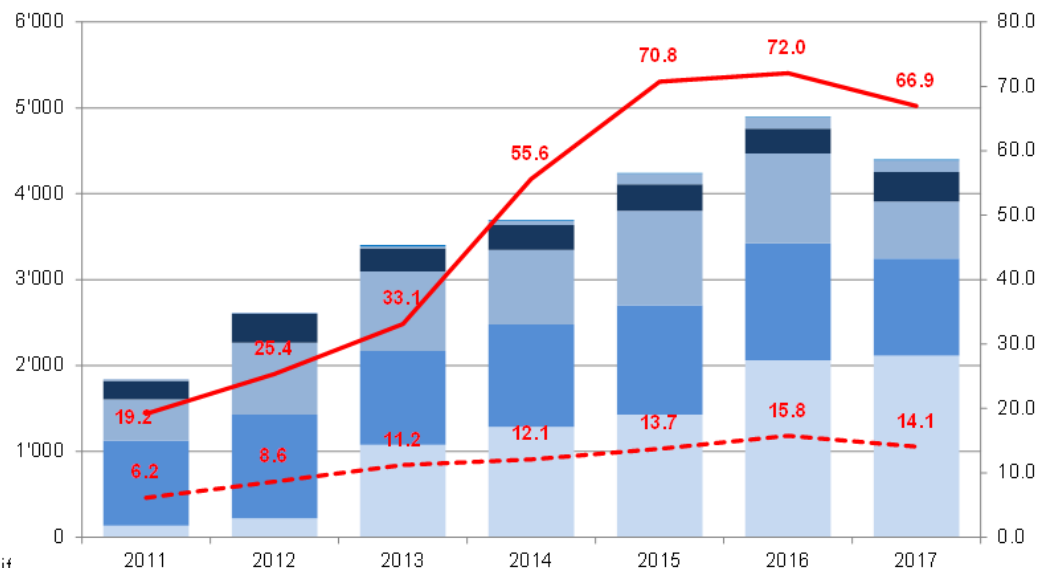
Contrôles radars mobiles

Taux de véhicules en infraction	Hors CLS	CLS
2016	19%	13%
2017	15%	11%
2018 (état au 17.07)	14%	10%

Axe 3 – Sécurité de la mobilité – bilan sommaire

- Les infractions à la LCR ont fortement augmenté entre 2011 et 2016. Depuis, elles refluent tout en restant au niveau élevé de 2015.
- Cette augmentation concerne avant tout les infractions les moins graves.

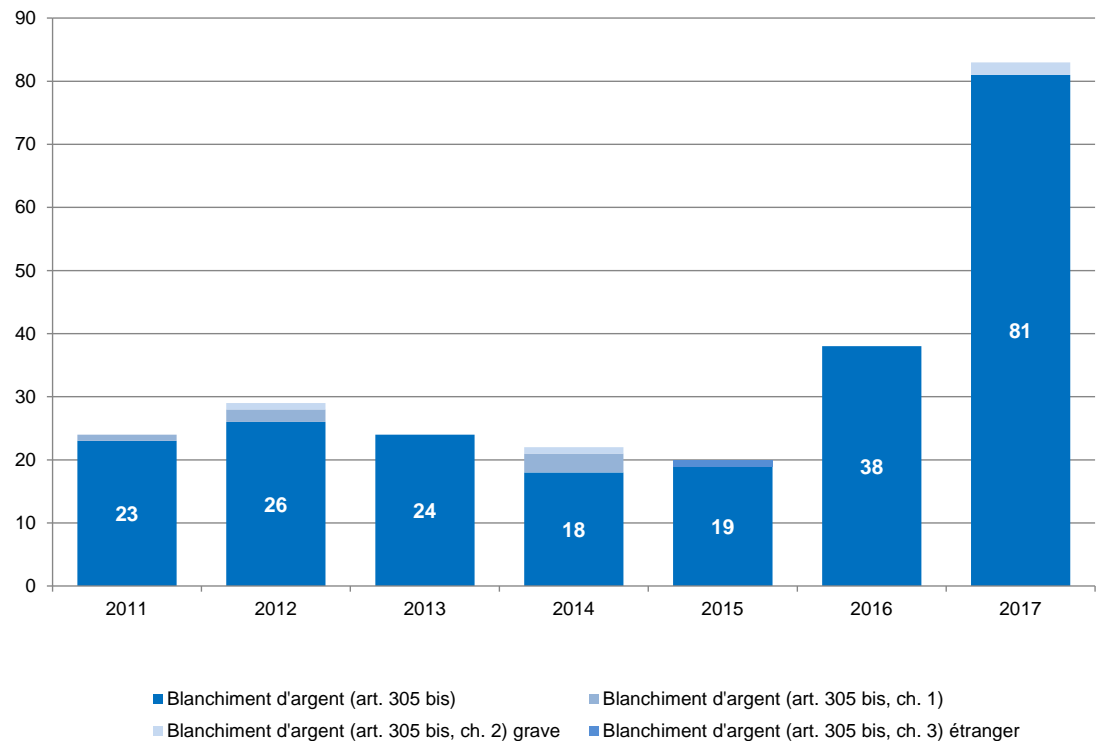
- Violation grave de règles de la circulation al. 3 (crime)
- Conduite d'un véhicule automobile avec taux de alcoolémie qualif
- Conduite véhicule automobile malgré refus, retrait ou interdic. en faire usage permis conduire ou élève conducteur
- Conduite d'un véhicule automobile sans permis de conduire
- Conduite d'un véhicule automobile en état d'ébriété
- Violation grave de règles de la circulation al. 2 (délit)
- Taux 0/00 véhicules sur total
- Taux 0/00 véhicules pour les infractions graves



Axe 4 – Lutte contre la délinquance financière – bilan sommaire

Il s'agit de développer un pôle de compétences en matière de lutte contre la délinquance financière, à même de détecter les phénomènes criminels et de conduire des enquêtes approfondies, en particulier dans les domaines du blanchiment d'argent, de la corruption, du crime organisé, du trafic d'œuvres d'art et des fraudes dans la faillite.

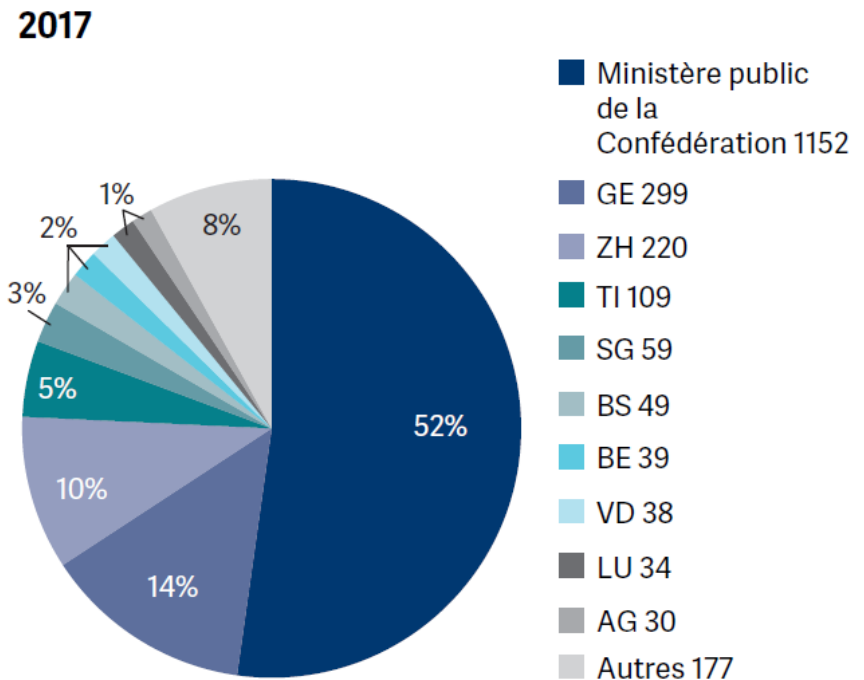
- Une part importante est prise en charge par la section des affaires complexes du Ministère Public. Les enquêtes à la police progressent.



Axe 4 – Lutte contre la délinquance financière – bilan sommaire

Il s'agit de développer un pôle de compétences en matière de lutte contre la délinquance financière, à même de détecter les phénomènes criminels et de conduire des enquêtes approfondies, en particulier dans les domaines du blanchiment d'argent, de la corruption, du crime organisé, du trafic d'œuvres d'art et des fraudes dans la faillite.

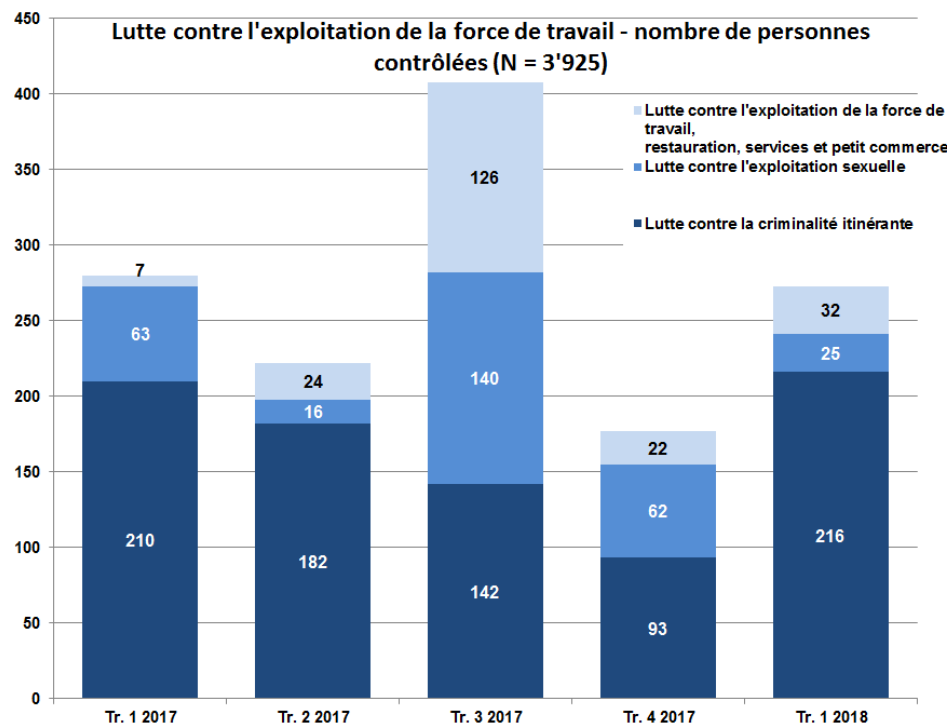
- Les données du MROS sur la répartition entre la Confédération et les cantons des autorités de poursuite pénale en rendent compte.



Axe 5 – Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir – bilan sommaire

Il convient de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, la migration illégale, en particulier lorsqu'elle s'accompagne d'autres infractions, et le travail au noir, en particulier lorsqu'il est générateur de concurrence déloyale.

- Traite des êtres humains et exploitation de la force de travail – activités de la BTPI et de l'OCIRT.



Axe 5 – Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir – bilan sommaire

Il convient de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, la migration illégale, en particulier lorsqu'elle s'accompagne d'autres infractions, et le travail au noir, en particulier lorsqu'il est générateur de concurrence déloyale.

- Traite des êtres humains et exploitation de la force de travail – activités de la BTPI et de l'OCIRT.

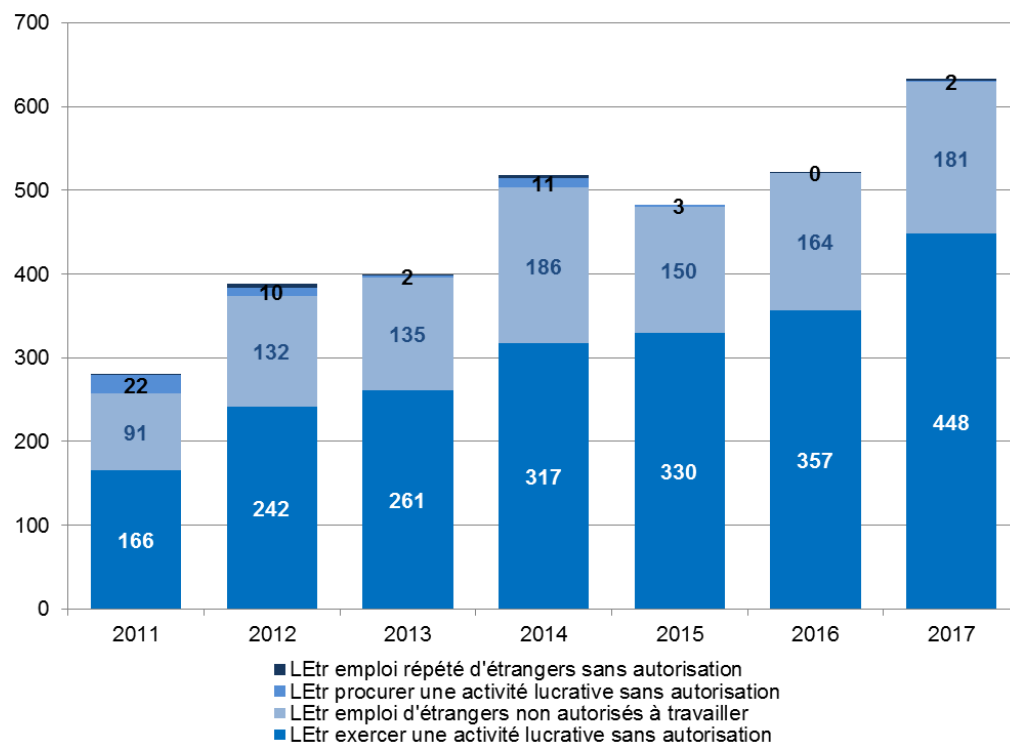
OCIRT - Enquêtes en 2017

	Enquêtes	Infractions dénoncées	Dont infractions LAVS	Dont infractions Letr
Bâtiment - Gros œuvre	7	20	3	17
Bâtiment - Second œuvre	11	2	1	1
Commerce de détail	30	15	4	11
Economie domestique	143	58	58	0
Hôtellerie, cafés, restauration	80	61	17	44
Loisirs, culture et sports	4	10	4	6
Parcs et jardins	11	7	3	4
Services, banques, assurances et autres	9	2	1	1
Divers	20	0	0	0
Totaux	315	175	91	84

Axe 5 – Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir – bilan sommaire

Il convient de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, la migration illégale, en particulier lorsqu'elle s'accompagne d'autres infractions, et le travail au noir, en particulier lorsqu'il est générateur de concurrence déloyale.

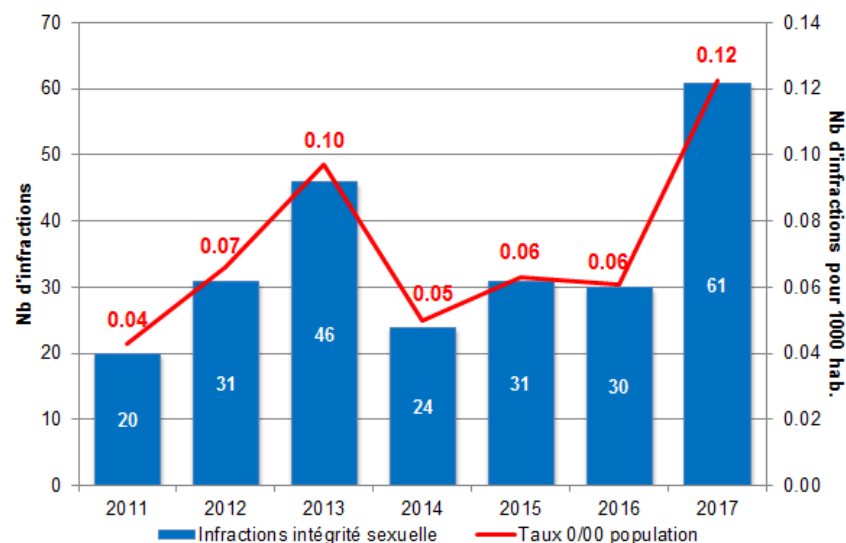
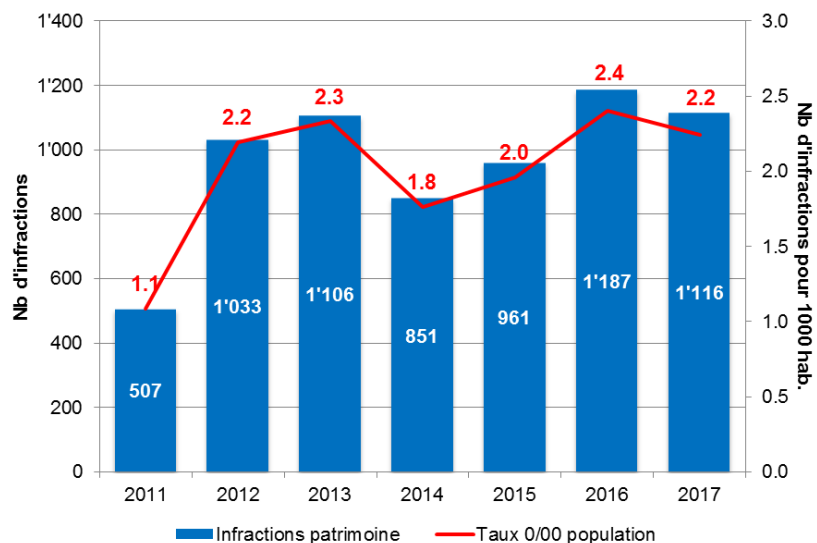
- Les infractions concernant l'occupation illégale sont en hausse. Il y a là sans doute l'effet de la PCC, particulièrement de la présente édition. Les données d'activités tant de la BTPI que de l'OCIRT en attestent.



Axe 6 – Lutte contre la cybercriminalité – bilan sommaire

Il convient d'accroître la lutte contre la cybercriminalité, en particulier contre les phénomènes d'extorsion, de pillage de données publiques ou privées, ainsi que de pédopornographie et d'autres infractions à caractère sexuel, notamment par le renforcement de la prévention et le développement des compétences en la matière.

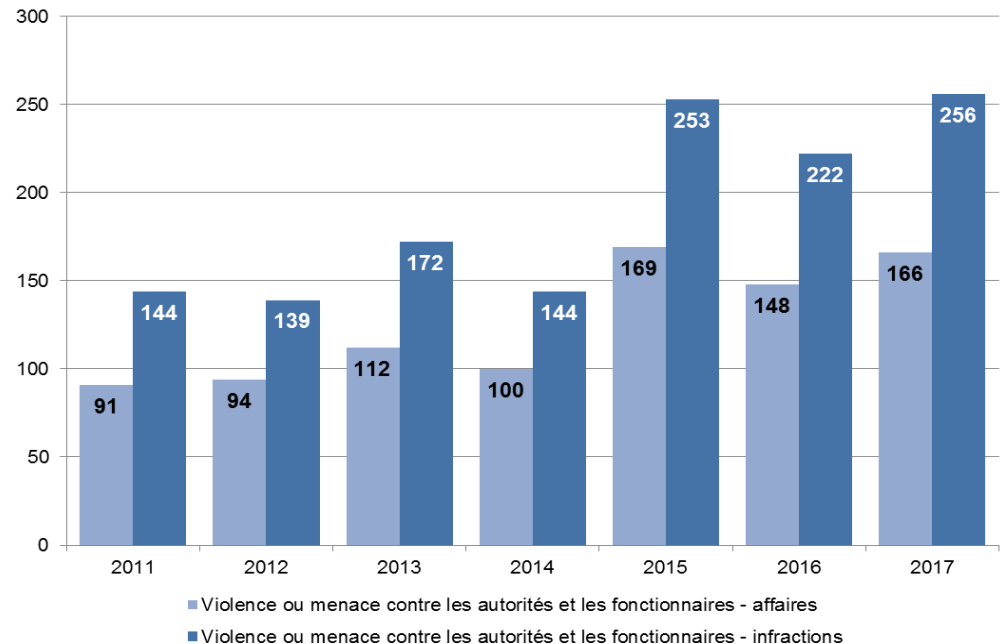
- Les infractions liées à la criminalité informatique progressent sur le moyen et le long terme, sans doute pas dans la proportion pressentie. La majorité de ces infractions concerne le patrimoine.



Axe 7 – Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions – bilan sommaire

Il convient de ne pas tolérer les comportements violents ou menaçants à l'égard des représentants de l'autorité publique, et notamment des policiers et autres agents publics exerçant des tâches de front (services sociaux, personnel médical, enseignants, etc.).

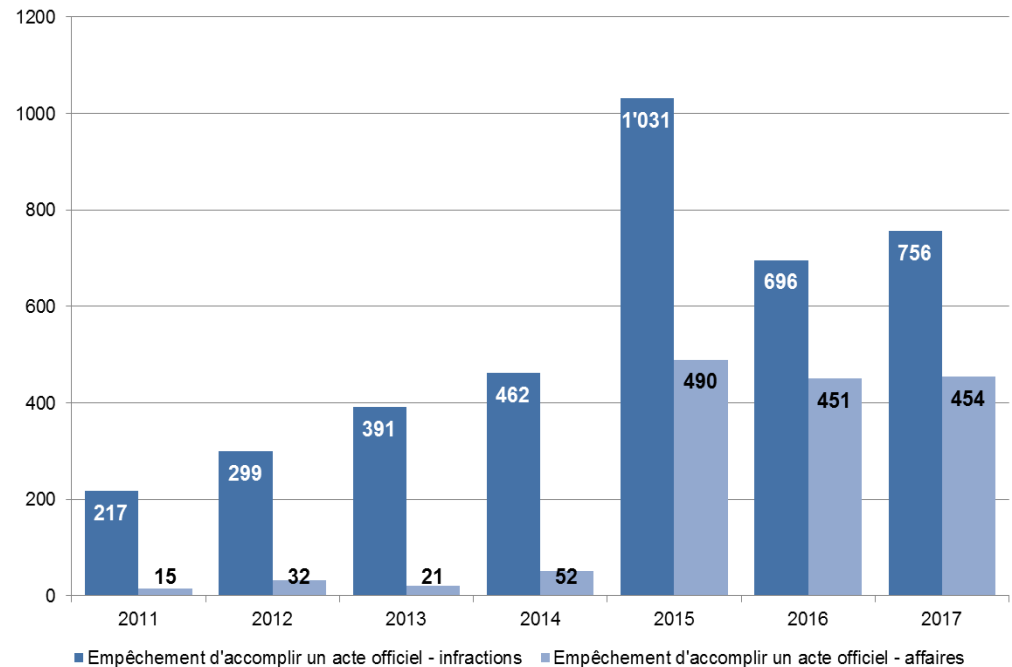
- Les violences contre les fonctionnaires, mesurées par les affaires, progressent au-delà de certaines fluctuations annuelles. On note une augmentation nette pour le personnel du domaine pénitentiaire.



Axe 7 – Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions – bilan sommaire

Il convient de ne pas tolérer les comportements violents ou menaçants à l'égard des représentants de l'autorité publique, et notamment des policiers et autres agents publics exerçant des tâches de front (services sociaux, personnel médical, enseignants, etc.).

- Les violences contre les fonctionnaires, mesurées par les affaires, progressent au-delà de certaines fluctuations annuelles. On note une augmentation nette pour le personnel du domaine pénitentiaire.



Politique criminelle commune (PCC4) 2018 – 2020

Les axes :

1. Lutte contre les violences
2. Lutte contre la cybercriminalité
3. Sécurité de la mobilité
4. Lutte contre la délinquance financière
5. Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir
6. Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions
7. Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police

PCC 4 : Axe 1 – Lutte contre les violences

Il s'agit de poursuivre résolument la lutte contre toute forme de violence, tant dans les espaces privés que dans l'espace public, notamment contre les violences domestiques, les violences d'appropriation, les violences gratuites, les violences lors d'attroupements festifs et les violences fondées sur une discrimination

Cet axe découle de

- l'observation des contextes de violence
- l'intégration de la problématique des discriminations et du harcèlement de rue
- l'anticipation de la mise en service du Léman Express.

Il résulte également de la reconfiguration de l'axe 2 de la PCC 2016-2018, sécurité de l'espace public,

- suite au bilan en matière de vols (veille) et de mendicité (sous l'angle de l'exploitation de la force de travail).

PCC 4 : Axe 2 - Lutte contre la cybercriminalité

Il convient de consolider la lutte contre la cybercriminalité, en particulier contre les phénomènes d'extorsion, de pillage de données publiques ou privées, ainsi que de pédopornographie et d'autres infraction à caractère sexuel, notamment par le renforcement de la prévention, le développement des compétences en la matière et la coopération régionale, nationale et internationale.

Priorités dans la mise en œuvre

- mener des enquêtes judiciaires en collaboration sur le plan romand
- faire valoir les besoins des polices cantonales (govWare par exemple) dans le «cyberboard» de fedpol
- renforcer la connaissance et la visibilité de la cybercriminalité
- inciter les entreprises et les usagers à adopter les bons réflexes et moyens de protection.

PCC 4 : Axe 3 – Sécurité de la mobilité

Le respect et la sécurité de tous les usagers doit redevenir la règle dans le domaine de la mobilité, ce qui implique de sécuriser les axes et voies de circulation, de développer la prévention, de détecter efficacement les infractions et d'en identifier les auteurs.

Cet axe, introduit dans la PCC 2016-2018, est maintenu.

Priorités dans la mise en œuvre

- sécuriser les axes et voies de circulation, notamment par l'analyse accidentologique et l'amélioration des infrastructures
- mettre en œuvre la L "radars" (L12'240), sur la base d'une stratégie opérationnelle à déterminer et prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement
- assurer la cohérence entre la PCC et les contrats locaux de sécurité (CLS).

PCC 4 : Axe 4 – Lutte contre la délinquance financière

Il s'agit de renforcer le pôle de compétences en matière de lutte contre la délinquance financière, à même de détecter les phénomènes criminels et de conduire des enquêtes approfondies, notamment d'initiative, en particulier dans les domaines du blanchiment d'argent, de la corruption, du crime organisé, du trafic d'œuvres d'art et des fraudes dans la faillite.

Priorités dans la mise en œuvre

- renforcer la capacité à identifier, détecter et enquêter
 - par la collaboration et les échanges avec le MROS et la FINMA
 - par l'intégration de nouveaux partenaires, en particulier l'administration fiscale cantonale et les offices des faillites et poursuites
 - dans le domaine de la lutte contre le trafic d'œuvres d'art ou de bien culturels, renforcer la collaboration avec le service anti-fraude des douanes et avec l'OCIRT-PCTN
- mettre en place une veille afin d'identifier d'éventuels phénomènes de faillites frauduleuses en cascade.

PCC 4 : Axe 5 – Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

Il convient de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, l'exploitation de la migration et de la force de travail, tant domestique qu'en entreprise, le travail au noir et les fraudes aux assurances sociales.

Priorités dans la mise en œuvre

- surveiller la problématique des mineurs étrangers non accompagnés
- dans le domaine de la lutte contre l'emploi illégal, mettre en place une coordination sur la meilleure approche sur le plan pénal et les procédures et sanctions administratives
- mettre l'accent sur les entreprises douteuses et intégrer ainsi la lutte contre la fraude aux assurances sociales
- mettre en place un mécanisme de coordination BTPI-OCIRT-partenaires sociaux.

PCC 4 : Axe 6 – Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions

Il convient de ne pas tolérer les comportements violents ou menaçants à l'égard des représentants de l'autorité publique, et notamment des policiers et autres agents publics exerçant des tâches de front (services sociaux, personnel médical, enseignants, etc.).

Priorités dans la mise en œuvre

- renforcer le dispositif de détection des individus dangereux et notamment des quérulents
- se donner les moyens pour établir objectivement les situations conflictuelles
- revoir les conditions concernant les possibilités de filmer les interventions de police
- assurer le déploiement des moyens de protection des collaborateurs et adapter les doctrines d'engagement.

PCC 4 : Axe 7 (nouveau) – Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police

Il convient de s'assurer que la police et les autres acteurs de la chaîne pénale disposent des infrastructures, des moyens et des processus permettant la mise en œuvre effective des sanctions pénales, tant privatives de liberté que financière. Il s'agit par ailleurs de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'engagement des polices municipales dans la mise en œuvre tant de la politique criminelle que d'autres tâches de police.

Priorités dans la mise en œuvre

- mettre en place des indicateurs de suivi, qui, outre la mesure de la production (le volume et le chiffre), intègrent la charge de travail, respectivement le temps de traitement à chacune des étapes
- évaluer l'ensemble de la chaîne de traitement en lien avec les amendes d'ordre, les contraventions, la notification des ordonnances pénales, respectivement des bordereaux après jugement (BAJ) et la "réalisation" effective de la sanction, en tenant compte des délais de prescription
- déployer le volet opérationnel de la politique de sécurité de proximité avec les polices municipales.

Conclusions

Ce qu'il faut retenir :

- la politique criminelle commune est devenue un outil de conduite pour l'état-major de la police
- une véritable amélioration dans la prise en charge des axes
- une adaptation des axes à chaque édition.

Conclusions

Pour l'édition 2018-2020 :

- un accent sur des actions stratégiques, l'activité opérationnelle au quotidien étant acquise
- l'évaluation régulière des capacités de traitement et leur adaptation, pour assurer l'effectivité des sanctions
- un partenariat à élargir et à renforcer, notamment par une plus grande coordination avec les polices municipales.

Questions ?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

Pouvoir judiciaire
Conseil d'Etat

03.10.2018 - Page 31